REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI

FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUE ET DE GESTION

Mémoire réalisé en vue de l'obtention du crédit associé au diplôme de

LICENCE PROFESSIONNELLE EN SCIENCE ECONOMIQUE

Option : ECONOMIE Filière : Economie et Finance des Collectivités Locales

THEME :

EFFET DES TRANSFERTS BUDGETAIRES DE L'ETAT SUR LA MOBILISATION DES RESSOURCES PROPRES LOCALES : CAS DE LA COMMUNE DE SEME-PODJI

Réalisé par :

LOKONON Fidèle & KOTAMI Wensceslas

Sous la direction de :

Maitre de stage :

Mr. SAGBOHAN Laminou

Chef Service des Equipements Marchands

Directeur de mémoire :

Dr. HOUMENOU Bernard

Maitre Assistant des Universités de CAMES

Année Académique : 2019-2020

AVERTISSEMENT

LA FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION DE L'UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI N'ENTEND DONNER AUCUNE APPROBATION NI IMPROBATION AUX OPINIONS EMISES DANS CE MEMOIRE. CES OPINIONS DOIVENT ETRE CONSIDEREES COMME PROPRES A LEURS AUTEURS.

DEDICACE

DEDICACE 1

Je dédie cette œuvre à :

- Ma mère Philomène HOUNSOUWE

- Mon père Hilaire LOKONON

LOKONON Fidèle

DEDICACE 2

- Ma mère Léa ANANGONOU Léa

- Mon père Paulin KOTAMI

KOTAMI Wensceslas

REMERCIEMENT

La réalisation de la présente étude n'aurait été possible sans le concours et le soutien moral, physique et matériel de certaines personnes. Nous ne pourrons faire ici une liste exhaustive de toutes ces personnes ; mais qu'il nous soit permis d'exprimer notre reconnaissance à l'endroit de certaines d'entre elles. Il s'agit de :

Professeur Denis ACCLASSATO HOUENSOU, Doyen de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG)

Docteur HOUMENOU Bernard notre maitre de mémoire, Enseignant-Chercheur à la FASEG/UAC, qui malgré ses multiples occupations a accepté de mettre à notre disposition toute l'expertise nécessaire pour la réalisation de ce mémoire ;

A notre cher Monsieur Fabrice DEGBEDJI et à tous les professeurs de l'UAC en général et à ceux du Département de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion en particulier qui ont participé à notre formation ;

A tous les membres du jury qui ont bien voulu apprécier notre travail afin de l'améliorer ;

A tout le conseil communal de Sèmè-Podji et à tous les personnels de la Mairie en particulier à Notre maitre de stage Monsieur SAGBOHAN Laminou et ses collaborateurs (Mr MEVI EMMANUEL et Mme LOKONON Agathe) pour leurs disponibilités à nous fournir des informations, leurs survis remarquable, leurs conseils et soutiens tout au long de notre stage Académique ;

A tous nos parents et amis pour leurs soutient ;

LISTE DES SIGLES

CONAFIL : Commission Nationale des Finances Locales

FASEG : Faculté des Sciences Economiques et de Gestion

MCE : Modèle de correction des erreurs

PTF : Partenaires Techniques et Financiers

RFU : Registre Foncier Urbain

RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat

RP : Ressource propre

SAC : Secrétariat Administratif Central

SAD : Service des Affaires Domaniales

SAF : Service Affaire Financière

SAS : Service des Affaires Sociales

SAGRH : Service des Affaires Générales et des Ressources Humaines

SDCD : Service de Développement et de la Coopération Décentralisée

SEC : Service Etat Civil

SEM : Service Equipement Marchand

SG : Secrétariat Général

SIAD : Service de l'Information des Archives et de la Documentation

ST : Service Technique

SPEDR : Service de la Prospection Economique et du Développement des Ressources

SRFU : Service du Registre Foncier Urbain

STRCS : Service de la Transmission Radio des Archives et du Standard

TPU : Taxe Professionnelle Unique

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

Liste des tableaux

Tableau 1: Répartition de la population par Arrondissement et par sexe au RGPH 2019.....6

Tableau 2: Classification du personnel de la mairie de Sèmè-Podji.....10

Tableau 3: Description des montants des recettes propres et des transferts de l'Etat.....38

Tableau 4 : Test de corrélation entre les recettes propres et les transferts de l'Etat.....40

Tableau 5: Résultats du test Augmented Dickey-Fuller (ADF).....40

Tableau 6: Estimation de la relation de long terme.....42

Liste des figures

Figure 1: Situation géographique des six (06) Arrondissements de la Commune de Sèmè-Podji.....7

Figure 2 : Cadre de présentation de la commune de Sèmè-Podji.....9

Figure 3: Analyse de l'évolution des transferts budgétaires et des ressources propres dans la commune de Sèmè-Podji.....39

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE..... 1

CHAPITRE I : CADRE INSTITUTIONNEL DE L'ETUDE.....4

Section 1 : Présentation de la commune de Sèmè-Podji.....5

Section 2 : Observation du stage.....16

Chapitre 2 : Cadre théorique et méthodologique de l'étude.....20

Section 1 : Problématique objectifs et hypothèses.....20

Section 2 : Revue de littérature et méthodologie de recherche.....23

CHAPITRE III : PRESENTATION, ANALYSE DES RESULTATS ET SUGESTIONS.....37

Section 1 : Présentation et analyse des résultats.....38

Section 2 : Discussion des résultats et suggestion.....43

CONCLUSION.....45

Références.....47

RESUME

L'objectif de cette étude est d'analyser l'effet des transferts budgétaires de l'Etat sur les ressources propres locales mobilisées. En utilisant des données issues de la base de données de la Commission Nationale des Finances Locales (CONAFIL), nous avons d'abord effectué une analyse statistique en utilisant le coefficient de corrélation de Bravais Pearson et une analyse économétrique par la méthode des MCO. Les résultats montrent qu'il existe une corrélation positive entre les transferts de l'Etat et les ressources propres locales mobilisées. De même les transferts budgétaires de l'Etat influencent significativement et positivement les ressources propres locales mobilisées dans le long terme.

Mots clés: Transferts budgétaire, ressources propres, Commune de Sèmè-Podji, MCO

ABSTRACT

The objective of this study is to analyze the effect of budgetary transfers from the government on the local own resources mobilized in the municipality of Sèmè-Podji. Using data from the database of the National Commission of Local Finance (CONAFIL) we first performed a statistical analysis using the Bravais Pearson correlation coefficient and an economic analysis using the OLS method. The results show that there is a positive correlation between state transfers and local own resources mobilized. The same that state budget transfers significantly and positively influence local own resources mobilized in the long term. Referring to these results, we recommend that the government continue to make resources available to local communities, particularly transfers, while ensuring their monitoring and also to strengthen them in their own resource mobilization strategies.

Keywords: Budget transfers, own resources, Municipality of Sèmè-Podji, OLS

INTRODUCTION GENERALE

INTRODUCTION

Dans un contexte de transferts de ressources budgétaires de l'Etat aux Collectivités Territoriales (CT), Il est attendu que ces dernières adoptent une approche vertueuse d'utilisation pour optimiser les effets de leviers desdites ressources afin d'améliorer significativement leur autonomie financière et de jouer un rôle plus important dans le développement local. Ceci implique un cadre financier adéquat, un processus de budgétisation bien mené, une transparence budgétaire dans l'exécution et la présentation des comptes. Aussi, les communes doivent elles atteindre un niveau minimum de performances financières afin d'accroître leurs dotations FADEC. Toutefois le processus de préparation et d'exécution du budget dans bon nombre de communes souffre de plusieurs insuffisances qui remettent parfois en cause les objectifs ci-dessus énumérés. Les résultats des études, audits des comptes des communes et audits du FADEC ont mis en exergue plusieurs insuffisances dans les budgets et comptes administratifs approuvés qui sont de nature à inhiber l'impact des transferts sur l'amélioration et la consolidation des finances locales. Après de longue année de gestation, la décentralisation est devenue une réalité au Bénin depuis les élections communales des 15 décembre 2002 et 19 janvier 2003 et l'installation qui s'en est suivie des organes dirigeants des nouvelles collectivités décentralisées. Le territoire national est divisé en soixante-dix-sept (77) communes dont soixante-quatorze (74) de droit commun ou ordinaire et trois (03) à statut particulier (Cotonou, porto novo et Parakou). Les lois de décentralisation ont prévu que la commune, en tant que conseil communal et le maire, de compétences qui lui appartiennent en propre et qu'elle exerce également, sous le contrôle du préfet, d'autres attributions qui relèvent de l'État. Ces compétences et attributions peuvent être regroupées en trois rubriques (03) à savoir, les compétences propres, les compétences partagées avec l'État et les compétences déléguées ; c'est-à-dire exercés au nom de l'État. La mobilisation des ressources financières dans le contexte de la décentralisation nécessite une implication parfaite de tous les acteurs. Les communes ont d'un point de vue juridique et administratif, la responsabilité locale de la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement répondant aux besoins prioritaires des hommes et femmes

vivant sur leur territoire. Cette responsabilité nécessite, pour l'ensemble des acteurs communaux, l'identification, la mobilisation et la maitrise de la gestion transparente des ressources financières locales. Si l'État avec la mise en place des collectivités territoriales, a l'légiféré sur la constitution de leur ressources financières (notamment à travers la détermination des ressources propres), les collectivités sont confrontées à des difficultés notoires de mobilisation des ressources interne. Toutefois, la réalité du moment est environ 70% des financements communaux sont issus des ressources financières externes apportées principalement par les PTF qui sont de plus en plus exigeant sur la mobilisation d'une contrepartie financière obtenue localement à partir des efforts déployés bénéficiaires. IL en résulte que le financement de la décentralisation en Afrique apparait comme l'une des problématiques majeures du développement local (Weinsou, 2006). Cependant, malgré les efforts consentis par l'État béninois à travers ces transferts, subventions, et dotations, cela ne permet toujours pas de couvrir les dépenses des collectivités locales en raison des besoins et des charges qui ne cessent de s'accroitre. On pourrait alors se poser la question de savoir si les transferts budgétaires n'entrent pas en concurrence avec les ressources propres locales ? Ce mémoire s'inscrit dans le cadre de recherche de dissociation des transferts budgétaires et des ressources propres locales. Ce mémoire s'inscrit dans le cadre de recherche de dissociation des transferts budgétaires et des ressources propres locales. D'où le choix de notre thème « Effet des transferts budgétaires sur les ressources propres locales de la commune de Sèmè-Podji » Pour atteindre cet objectif, le travail est conduit en trois chapitres. Dans le premier chapitre, nous présentons la commune de Sème-Podji en tant que cadre institutionnel de l'étude, le deuxième chapitre quant à lui fait ressortir le cadre théorique en méthodologie de l'étude et enfin le dernier chapitre porte sur l'analyse des résultats et suggestions.

CHAPITRE I : CADRE INSTITUTIONNEL DE L'ETUDE

Chapitre I : CADRE INSTITUTIONNEL DE L'ETUDE

On ne saurait présenter la Mairie sans présenter la commune. Ainsi, la commune et la Mairie seront successivement abordées dans ce chapitre. C'est la raison pour laquelle avant d'en arriver à l'étude proprement dite, nous allons consacrer cette section à son cadre contextuel.

Section 1 : Présentation de la commune de Sèmè-Podji

Cette section est consacrée à la présentation de la commune.

Paragraphe 1 : Cadre institutionnel

Dans le cadre de la réalisation de notre mémoire, nous avons effectué notre stage à la mairie de Sèmè-Podji, plus précisément au service des équipements marchands (SEM). Après avoir présenté la mairie ainsi que les structures qui y interviennent, nous exposerons nos observations de stage.

1.1. Historique

Ancienne portion de la ville de Porto-Novo, Sèmè-Podji est une bande longitudinale qui s'étend entre les lagunes de Porto-Novo et de Cotonou. Elle s'établit comme une terre d'union entre les deux plus grandes villes du Bénin que sont Cotonou (métropole commerciale et Porto-Novo, capitale du Bénin.) L'histoire de la Commune de Sèmè-Podji comme toutes les Communes du Bénin est marquée par trois périodes : la période de turbulence politique, la période révolutionnaire et la période démocratique. Le peuplement de Sèmè-Podji est le résultat de différents courants migratoires. Le plus important est celui des Alladanou qui est répandu dans tout le plateau de l'Ouémé. La douzaine d'ethnies de la population est prédominée par les Xwla, les Défi et les Gouns.

Appelée Banlieue Sud-Est de Porto-Novo puis Arrondissement Sud-Est de Porto- Novo, la portion du territoire national actuellement appelée Commune de Sèmè-Podji, a été érigée en sous-préfecture de Houlènou en 1965. Elle est devenue Sous-préfecture de Sèmè-Podji en

1967. Au lendemain de la Révolution du 26 octobre 1972, ce territoire est devenu district de Sèmè-Podji avec les six (06) communes ci-après : Agblangandan, Aholouyèmè, Djèrègbé, Ekpè, Sèmè-Podji et Tohouè. A l'ère de la décentralisation, cette bande longitudinale prend le nom de Commune de Sèmè-Podji avec des arrondissements qui gardent toujours les dénominations des anciennes six (06) communes.

Un bref aperçu sur l'évolution de la population de la Commune de Sèmè-Podji indique que cette localité présente une situation de croissance exponentielle. Du recensement général de la population et de l'habitation (RGPH2) de 1992, il ressort que la Commune comptait 65 016 habitants contre 37220 en 1979. En 2002 (RGPH3), cet effectif est porté à 115 238 habitants dont 59 310 femmes. En 2019, cette population passe à 222 701 dont 113 107 femmes. Ce taux élevé d'augmentation de la population témoigne surtout de la forte attraction qu'exerce la Commune sur les migrants des Communes à statut particulier que sont Cotonou et Porto-Novo pour lesquelles elle est une zone dortoir face au coût élevé des loyers de ces grandes cités.

Tableau 1: Répartition de la population par Arrondissement et par sexe au RGPH 2019

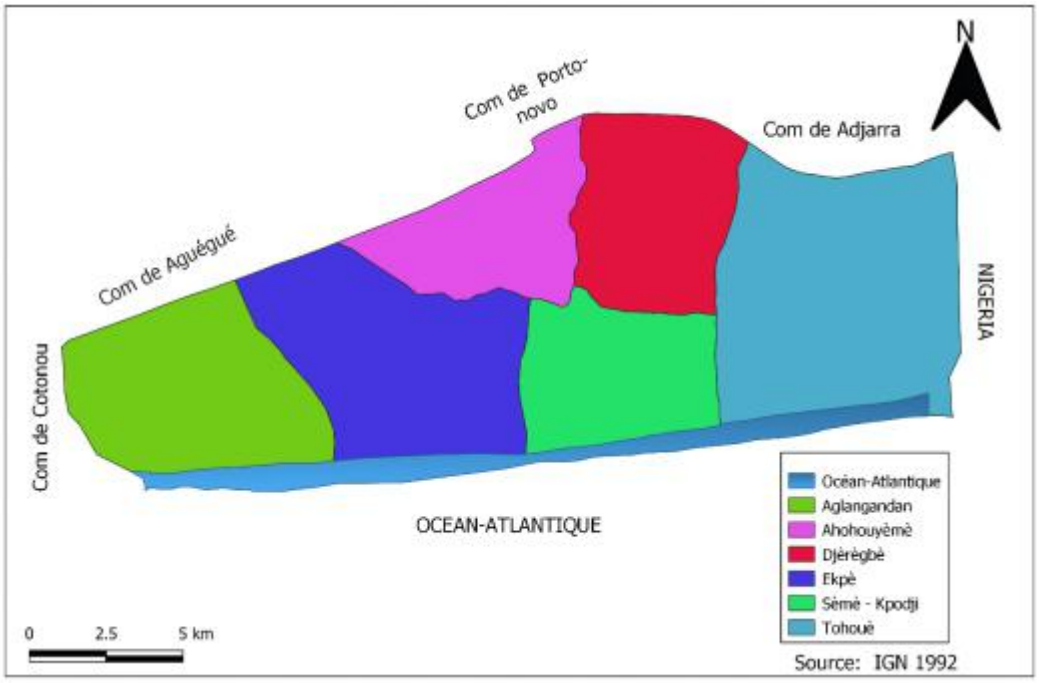
Arrondissements	**Populations**	**Femmes**	**Hommes**
Agblangandan	57762	29119	28643
Aholouyèmè	13218	6602	6616
Djèrègbé	20462	10503	9959
Ekpè	75313	38050	37263
Sèmè-Podji	23636	12141	11495
Tohouè	32310	16692	15618
TOTAL	222701	113107	109594

Source : RGPH4-2019

1.2. Localisation

Située entre les parallèles 6°22' de latitude Nord et les méridiens 2°28' et 2°43' de longitude Est, la Commune de Sèmè-Podji se trouve dans le Département de l'Ouémé, au Sud-est de la République du Bénin sur la côte de l'océan Atlantique. Elle s'étend sur une superficie de 250 Km2, soit 0,19% de la superficie de la République du Bénin. La Commune de Sèmè-Podji est limitée au Nord par la Ville de Porto-Novo et des Aguégués, au Sud par l'Océan Atlantique, à l'Est par la République Fédérale du Nigéria et à l'Ouest par la ville de Cotonou. De part cette portion, Sèmè-Podji, le territoire Sud-Est de la ville de Porto-Novo a un relief, un climat et une hydrographie bien spécifique.

Figure 1: Situation géographique des six (06) Arrondissements de la Commune de Sèmè-Podji



Source : Monographie de la Commune de Sèmè-Podji 2019

La Commune de Sèmè-Podji est une plaine côtière encastrée dans un complexe de plans d'eau (océan Atlantique, lagune de Porto-Novo, fleuve Ouémé et le lac Nokoué). Le relief très bas varie par endroits entre 0 et 6 m environ d'altitude. Il est majoritairement composé de

marécages, de sables fins inaptes aux activités agricoles et de plans d'eau. La superficie cultivable fait 39,5% de la superficie totale de la Commune. Il baigne dans un climat subéquatorial caractérisé par deux saisons sèches (décembre à février et août à septembre) et deux saisons pluvieuses (avril à juillet et octobre à novembre). La température moyenne fait environ 27°C avec une humidité relative. L'influence du vent côtier sur le climat crée souvent des perturbations cycliques qui font de la Commune, l'une des zones les plus arrosées du Sud Bénin avec une moyenne pluviométrique dépassant annuellement les 1 100 mm Coincée entre la complexe mer, lac et lagune, Sèmè-Podji bénéficie d'une hydrographie favorable aux activités de pêche. Il s'agit de la lagune de Cotonou qui en s'élargissant forme le lac Nokoué (14 000 ha). Elle communique par le canal de Toché avec la lagune de Porto-Novo qui se plonge à l'Est jusqu'à Lagos au Nigéria créant ainsi une forme de réservoir d'eau douce. De nombreux ruisseaux drainent l'eau des régions surélevées vers les bas-fonds qui occupent la majeure partie du territoire communal.

A l'horizon 2025, « la commune de Sèmè-Podji est, en 2025, bien gouvernée, bien aménagée, à économie prospère, respectueuse de l'approche genre et de l'environnement, où règnent la sécurité des personnes et des biens ainsi que le bien-être social pour tous ».

1.3. Mission de la Mairie de Sèmè-Podji

Aux termes des dispositions de la loi n°97-029 du 15 janvier 1999, portant organisation des communes en République du Bénin. La mission fondamentale de la mairie est « la satisfaction de l'intérêt général de la population qui se réalise par la mise en œuvre des compétences communales reconnues par la loi ».

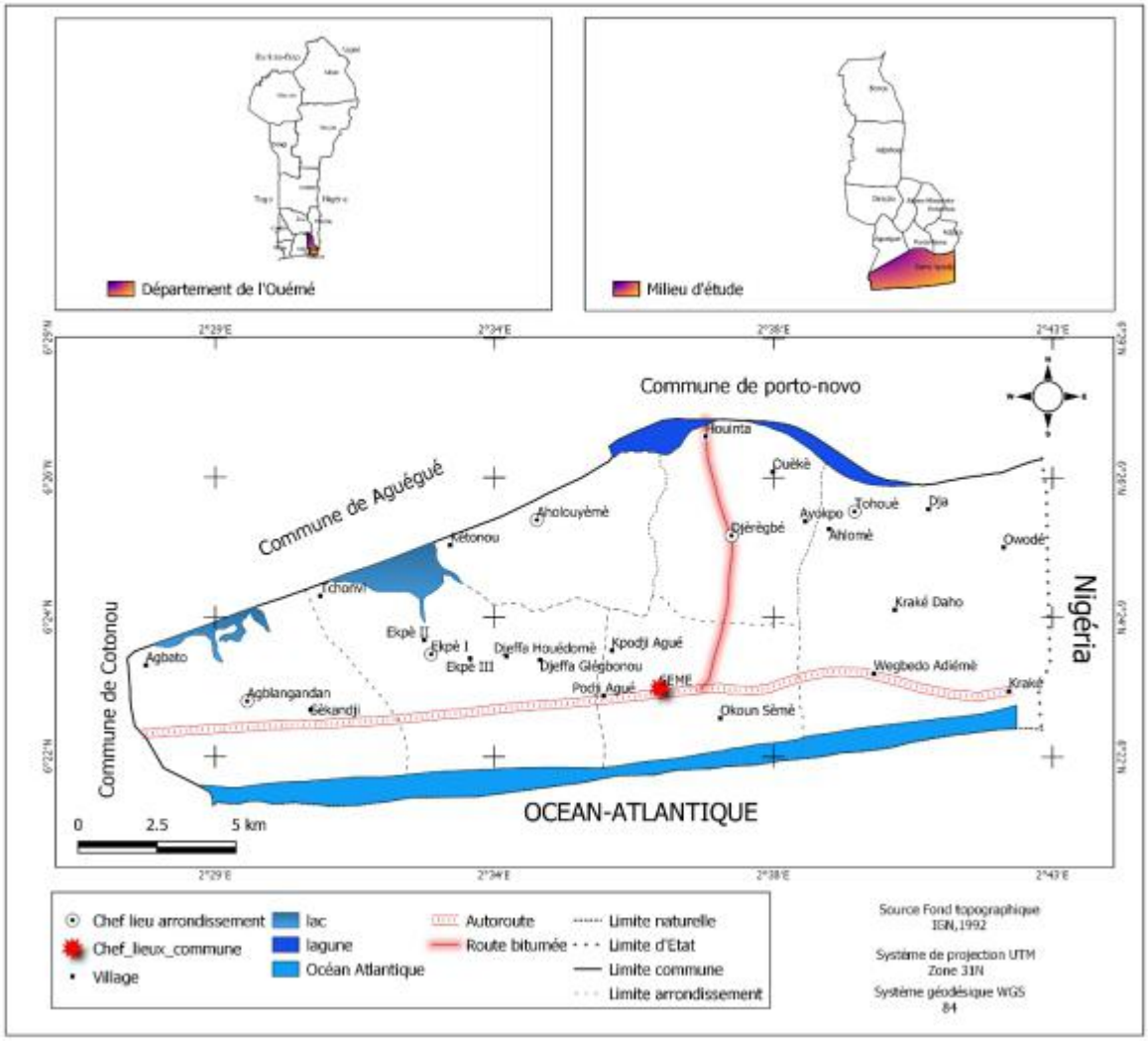
1.4. L'objectif de la Mairie de Sèmè-Podji

L'administration communale qu'est la mairie de Sèmè-Podji a pour objectifs de :

- Développer l'économie locale par la promotion des secteurs de production de richesse ;
- Améliorer la qualité des services et équipements sociocommunautaires et nutritionnel de la commune ;

- Améliorer la gouvernance locale, les services communaux et la participation des élus locaux au développement ;
- Améliorer le cadre de vie des populations par la gestion de l'espace et des ressources naturelles.

Figure 2 : Cadre de présentation de la commune de Sèmè-Podji



Source : PDC 2020

2. Les ressources de la mairie de Sèmè-Podji

La commune de Sèmè-Podji dispose d'énormes ressources qui sont entre autres des ressources humaines, matérielles et financières.

2.1. Les ressources humaines

La gestion des ressources humaines englobe la planification, la mise en œuvre et le suivi de l'ensemble de la main d'œuvre de l'organisation. Pour ce faire, intéressons-nous à l'état du personnel de la commune à travers le tableau suivant

Tableau 2: Classification du personnel de la mairie de Sèmè-Podji

EFFECTIF	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Agent permanent des collectivités	10	14	24
Agent permanent de l'Etat	0	0	0
Agent contractuel de l'Etat	1	0	1
Agent contractuel des collectivités	85	21	106
Total	96	35	131
Taux	73.28%	27.72%	100%

Source : SAGRH de la mairie de Sèmè-Podji ; mai 2020

2.2. Les ressources matérielles

Il s'agit ici de présenter les moyens dont dispose la mairie de Sèmè-Podji pour effectuer les travaux d'entretien. La mairie possède à son actif cinq (05) véhicules légers, deux (02) véhicules lourds et quarante-deux (42) motos répartis dans les services, les arrondissements et quelques services extérieurs notamment les services des impôts et de la recette perception qui contribuent à la mobilisation des ressources financières.

2.3. Les ressources financières

La mairie de Sèmè-Podji dispose de deux types de ressources financières : les ressources financières internes et les ressources financières externes. Ces ressources sont reparties en deux sections au niveau du budget à savoir :

- Les ressources de la section de fonctionnement ;
- Les ressources de la section d'investissement.

La commune de Sèmè-Podji dispose de deux catégories de ressources internes. Elles proviennent des impôts levés sur son territoire sur les biens mobiliers et immobiliers et sur les activités des taxes et redevances prélevées sur les biens patrimoines ou provenant des services rendus aux citoyens. Les ressources internes de la mairie sont composées des ressources fiscales et des ressources non fiscales.

2.4. Les ressources fiscales

Les ressources fiscales sont composées de :

- Les produits des impôts locaux directs, il s'agit de :
- La taxe de développement local basée sur les principales ressources (production agricole, industrielle, artisanale etc…) ;
- Les contributions foncières des propriétés bâties et non bâties ;
- La patente et la licence (les impôts sur les activités économiques), ou Taxe Professionnelle Unique (TPU) pour les communes dotées du RFU ;
- La taxe sur les armes à feu (possession d'une arme à feu) ;
- Les taxes directes assimilées.
- Les produits des impôts locaux indirects, à ce niveau on peut citer :
- La taxe de pacage (taxe levé sur les animaux domestiques en pâturage ou en transit dans la commune) ;
- La taxe sur les barques et les pirogues motorisées (les communes lacustres) ;

- La taxe sur les spectacles, les jeux et divertissements (autorisation pour l'organisation d'un spectacle, des jeux et divertissements) ;
- La taxe sur les ventes des boissons fermentées de préparation locale (bière locale etc…) ;
- La taxe sur la publicité, sur les affiches ;
- La taxe sur les taxis de ville (taxi ville, taxi moto) ;
- Les taxes indirectes assimilées.

2.5. Les ressources non fiscales

Ce sont les ressources provenant des produits des taxes et redevances prélevées sur les biens patrimoniaux ou provenant des services rendus aux citoyens. Elles comprennent les produits des recettes provenant des prestations et services de la commune et les produits des recettes provenant du patrimoine de la mairie. On y retrouve successivement :

- Les produits des expéditions des actes administratifs et les actes de l'état civil, des légalisations de signature et de certification, des droits d'expédition de convention coutumière, des taxes des droits de place sur les marchés, des taxes de droits d'occupation temporaire du domaine public etc.
- Les produits des taxes de stationnement et de parking ;
- Les produits des taxes sur la consommation d'électricité et d'eau.
- Les produits des droits de mutation foncière (taxe sur les ventes des parcelles) ;
- Les produits des locations des biens meubles et immeubles de la mairie (location de véhicule, de bâtiments appartenant à la commune) ;
- Les produits de redevances d'installation d'apatams et hangars dans la commune.
- Les produits des recettes provenant des activités menées en matière d'hygiène, de salubrité et de services funéraires, il s'agit des :
- Produits des taxes d'enlèvement des ordures ménagères ;
- Produits des redevances des vidanges, de curage des caniveaux ;
- Produits des taxes et des opérations de désinsectisation ;

- Produits des recettes provenant des prestations de services d'hygiène et de salubrité publique en matière d'hydraulique et d'adduction d'eau ;
- Les produits des taxes provenant des services rendus relatifs aux transports funèbres et autres services funéraires.

2.6. Les ressources externes de la mairie de Sèmè-Podji

Les ressources externes comprennent entre autres :

- Les transferts de l'Etat sous forme de dotation, subvention, de fonds de concours ou de transfert des parts des taxes revenant aux communes ;
- Les transferts et fonds de concours des partenaires au développement dans le cadre de la coopération décentralisée ;
- Les transferts provenant des organismes de financement des projets de développement initiés par l'Etat ou par la commune en coopération avec des partenaires ;
- Des ressources des emprunts.

Paragraphe 2 : Personnel et structure organisationnelle de la mairie de seme-podji

1. PERSONNEL

L'administration de Sèmè-Podji comporte six (06) catégories de personnel composé au total de cent-trente-un (131) agents : un (01) agent contractuel de l'Etat représentant 0,076‰ du personnel ; vingt-quatre (24) agents permanents des collectivités représentent 0,183% du personnel ; et cent-six (106) agents contractuels des collectivités représentent 0,80% du personnel.

2. Structure organisationnelle de la mairie de seme-podji

Pour la gestion de la commune, le maire s'appuie sur son cabinet et ses services techniques conformément aux dispositions de l'arrêté **2009 N°1P/093/SG-SAC du 20 mai 2009**, portant création, organisation et fonctionnement des services de la Mairie de la commune de Sèmè-

Podji. La commune s'administre librement par un conseil élu dans les conditions fixées par la loi. Elle est une structure administrative dotée d'un organe délibérant qui est le conseil communal dont les attributions sont définies par la loi. Les réunions de municipalités doivent se tenir mensuellement. Il est créé trois commissions permanentes au sein du conseil à savoir :

- La commission des affaires économiques et financière ;
- La commission des affaires domaniales et environnementales ;
- La commission des affaires sociales et culturelles.

Ces commissions constituent des instruments de travail pour le conseil communal.

Elles ont un caractère technique et ne possède aucun pouvoir de décision.

3. Les divers services

3.1. Le Cabinet du Maire

Sous l'autorité directe du maire, se trouve un cabinet composé de :

- **Chef de cabinet :** il coordonne les activités de tous les membres du cabinet.
- **Secrétaire particulier :** Il est chargé d'assurer le bon fonctionnement du Secrétariat particulier.
- **Chef de la cellule de communication :** Il est chargé de concevoir et d'exécuter la politique de communication du Maire, de diffuser ou de communiquer l'information relative à la vulgarisation des acquis de la mise en œuvre du plan du développement communal.
- **Chargés de missions :** Ils assurent l'étude, le traitement, l'analyse et l'approfondissement en première instance des dossiers spécifiques qui leur sont confiés par le Maire.
- **Conseillers techniques :** Ils sont des spécialistes chargés chacun dans son domaine, de donner au Maire des avis sur les dossiers qui leur sont soumis.

- **Inspecteur des affaires administratives et financières**. Il assiste le Maire dans ses fonctions de surveillance et de contrôle administratif et financier.

Par ailleurs, le maire est assisté dans ses fonctions par deux adjoints qui sont délégataires de certaines attributions et assument son intérim en cas de besoin.

3.2. Le Secrétariat Général (SG)

Il est animé par un secrétaire général et un secrétaire général adjoint qui assurent entre autres fonctions l'organisation, la coordination et le contrôle des services administratifs communs à savoir :

Le Secrétariat Administratif Central (SAC) qui s'occupe du traitement des courriers « arrivé » et « départ », de la saisie des lettres et leur ventilation.

Le Service de l'Information des Archives et de la Documentation(SIAD) qui s'occupe de la gestion des archives en rapport avec les services et les utilisateurs potentiels, de l'information et de la documentation, du suivi, de la conception et la gestion du système des archives.

Le Service des Transmissions Radio, des Chiffres et du Standard(STRCS) qui s'occupe de la réception et de la transmission des messages radio

Le Service Etat Civil(SEC) qui s'occupe d'une part, de l'enregistrement, de la délivrance et de la conservation des actes d'état civil, et d'autre part, de l'établissement de la carte nationale d'identité.

Le Service des Affaires Financières(SAF) qui s'occupe de la tenue de la comptabilité, de la liquidation des dépenses, du recouvrement des recettes parafiscales et de la gestion du matériel.

Le Service des Affaires Domaniales (SAD) qui coordonne les travaux de lotissement, d'enregistrement, de délivrance et de conservation des actes domaniaux et de la gestion des litiges domaniaux.

Le Service du Registre Foncier urbain (SRFU) qui s'occupe de la fiscalité et de la gestion foncière.

Le Service Technique (ST) chargé de la réalisation et de la gestion des travaux urbains, de l'assainissement de l'environnement et de la voirie.

Le Service du Développement et de la Coopération Décentralisée (SDCD) qui s'occupe de la planification, du développement local et de la recherche des partenariats.

Le Service des Equipements Marchands (SEM) qui veille à l'exploitation des marchés, des domaines publics, du recensement des panneaux publicitaires et de la régie des recettes.

Le Service des Affaires Générales et des Ressources Humaines (SAGRH) qui s'occupe du recrutement, de la formation et de la gestion de la carrière du personnel, de la délivrance des autorisations de manifestation, du recrutement militaire et de la sécurité.

Le Service de la Prospective Economique et du Développement des Ressources (SPEDR) qui élabore le schéma directeur d'implantation et d'exploitation des marchés, des gares routières et parkings et de leur tarification en liaison avec le service financier, le service des Equipements Marchands et le Receveur percepteur.

Service des Affaires Sociales (SAS) qui s'occupe du volet éducation, santé, culture, artisanat, tourisme et sport.

Section 2 : Observation du stage

Cette section est consacrée au bilan de stage et à l'inventaire des atouts et des problèmes auxquels est confrontée la commune.

Paragraphe 1 : Bilan de stage

Il s'agit ici de décrire le déroulement du stage et les difficultés rencontrées.

1.1. Déroulement du stage

Dès notre arrivée, nous avons eu un entretien avec le secrétaire général de la Mairie en présence du C/SAC et du C/SAGRH consacré à la planification du stage. Le stage s'est déroulé en majeure partie au Service des Equipements Marchands de la mairie de Sèmè-Podji. Pendant son déroulement, il nous a été permis de parcourir les autres services de la mairie et d'effectuer différentes tâches en vue de nous imprégner des réalités de la mairie. C'est ainsi que nous avons parcouru le Secrétariat Administratif Central (SAC), le Service des Affaires

Financières (SAF), le Service des Affaires Domaniales (SAD), et le service des impôts de la mairie

Au cours du stage, certaines tâches nous ont été confiées ; entre autres :

- L'enregistrement des courriers ;
- La transmission des courriers ;
- Le classement des dossiers ;
- La participation au contrôle des collecteurs des marchés de Sèmè-Podji ; ;
- L'installation des usagers en commun accord avec les responsables des marchés ;
- Le règlement des conflits entre les usagers des marchés et les agents collecteurs ;
- La mise à jour du répertoire des marchés.

1.2. Difficultés rencontrées

Comme difficultés, nous retenons :

- L'accès difficile aux informations à cause du principe de discrétion de la mairie (le secret professionnel) ;
- L'indisponibilité de certains agents qui n'ont pas le choix entre se sacrifier à nous fournir les renseignements et l'obligation de résultat qui est leur devise ;
- L'inexistence dans les archives de la mairie de travaux de recherches relatifs à notre thème ;
- L'absence de précision sur certains documents appropriés pour les informations relatives à notre formation.

Ces difficultés rencontrées ne nous ont pas empêchées de faire le stage et d'aller au bout de nos recherches.

Paragraphe 2 : Inventaire des atouts et problèmes

2.1. Les atouts

Au regard des dispositions prises par la mairie pour mobiliser et gérer ses ressources financières, il faut noter le sens de patriotisme et de professionnalisme de ses agents. A cet effet, les facteurs qui constituent les atouts pour la mobilisation et la gestion des ressources financières de la mairie de Sèmè-Podji peuvent s'énumérer comme suit :

- Le dynamisme des chefs services de la mairie ;
- Le respect des textes législatifs en matière de la gestion financière ;
- L'existence de potentialité économique ;
- L'existence et le suivi d'un contrat d'objectif entre le Secrétaire Général et les chefs de services de la mairie ;
- Les avantages économiques liés aux échanges avec le Nigéria.

2.2. Les problèmes

En dépit des atouts dont dispose l'administration communale de Sèmè-Podji, elle est toutefois confrontée à quelques maux qu'il convient d'énumérer :

- le manque de motivation des agents chargés du recouvrement ;
- la non adoption par le conseil communal des stratégies de mobilisation des recettes propres de la commune ;
- le faible taux de recouvrement des ressources propres de la commune ;
- l'insuffisance de contrôle sur les parcs et gares de la commune ;
- l'absence d'un plan de recouvrement dans les marchés ;
- l'incivisme fiscal notoire ;
- l'ingérence parfois des élus locaux dans le recouvrement ; le rançonnement des collecteurs de taxes

CHAPITRE II : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE

Chapitre 2 : Cadre théorique et méthodologique de l'étude.

Section 1 : Problématique objectifs et hypothèses

Cette section est organisée en deux paragraphes. Le premier paragraphe fait ressortir la problématique de l'étude. Le second paragraphe expose les objectifs et les hypothèses de l'étude

Paragraphe 1 : Problématique

Au Bénin, la décentralisation a permis d'importantes avancées en terme d'effets positifs sur le développement local. Par ailleurs, toutes les communes disposent aujourd'hui d'un plan de développement communal et de PAI. Dont la mise en œuvre a été effective dans certaines communes. Les communes maîtrisent progressivement les nouvelles dispositions réglementant l'exercice de la maîtrise d'ouvrage communale et elles ont mis en place des cellules de passation des marchés publics. Après plus de (10) ans de préparation, la décentralisation est devenue effective en 2003 avec l'installation des premiers conseils communaux en ayant pour objectif de promouvoir la démocratie à la base. L'existence d'un instrument d'accompagnement financier appelé fonds d'appui au développement des communes (FADEC) qui est l'instrument national de financement du développement local. En 2013 il est prévu de transférer aux communes plus de (21 000 000 000) de francs CFA avec une contribution des partenaires techniques et financiers de plus de 42. Le renforcement des capacités des collectivités locales sera essentiel pour accompagner le transfert des ressources et garantir leur utilisation efficiente et transparente. Les transferts et subventions de l'État aux communes ont plus que doublé sur la période 2004-2009 et ont représenté au total 51 milliards de FCFA. Ceci signifie que la plupart des collectivités locales dépendent en bonne partie de l'État pour leurs ressources, ce qui limite leur autonomie. C'est pourquoi, le renforcement des capacités fiscales des collectivités locales constitue un défi majeur de la décentralisation au BÉNIN. Les transferts de l'État central vers les communes continueront de jouer un rôle très important dans le financement des budgets communaux pendant encore quelques bonnes années, et le succès de la décentralisation dépendra en partie de la qualité du

système de transfert de ressources aux collectivités locales. Toutefois, la réalité du moment est qu'environ 70% des financements communaux sont issus des ressources financières externe apportées principalement par les partenaires techniques et financiers qui sont de plus en plus exigeants sur la mobilisation d'une contrepartie financière obtenue localement à partir des efforts déployés par les bénéficiaires.il en résulte que le financement de la décentralisation en Afrique apparaît comme l'une des problématiques majeurs du développement local weinsou (2006). Cependant, malgré les efforts consentis par l'État béninois à travers c'est transfert, subventions et dotations, cela ne permet toujours pas de couvrir les dépenses des collectivités en raison des besoins et de charger qui ne cessent de s'accroître. On pourrait alors se poser la question de savoir si les transferts budgétaires favorisent les collectivités. Et si la redynamisation de ces transferts pouvait accélérer le budget communal ? Le débat sur l'effet des transferts sur les ressources propres locales est controversé dans la littérature ce qui débouche sur des résultats mitigés. Le premier groupe d'auteurs estime que, le financement de la décentralisation en Afrique apparaît comme l'une des problématiques majeures du développement local weinsou (2006). Quant aux second groupe, pour Isabelle Joumard, Per Mathis Kongsrud dans revue économique de L'OCDE 2003/1(n°36), Pages 169 à 254, il faut en outre adopter une démarche prospective, du fait notamment que les conséquences budgétaires du vieillissement de la population peuvent avoir un impact différent.

Eu égard tout ce qui précède, on pourrait se demander quel est l'effet des transferts budgétaires sur la mobilisation des ressources propres locales ? Tel est la question de recherche de notre étude. De cette question principale d'étude découle les interrogations suivantes :

- Quelle est la relation entre transfert budgétaire et ressources propres locales mobilisées ?

- Quelle est l'incidence des transferts budgétaires sur la mobilisation des ressources propres locales?

Ainsi notre thème de recherche s'intitule « L'effet des transferts de l'État sur les ressources propres locales de la commune de Sèmè-Podji»

Paragraphe 2 : Objectifs et hypothèses de l'étude

1. Objectifs de recherche

Il s'agit d'un objectif général et deux objectifs spécifiques

1.1. Objectif général

Etudier l'effet des transferts budgétaires de l'État sur la mobilisation des ressources propres locales.

1.2. Objectifs spécifiques

En vue de mieux appréhender les contours de l'objectif général, les objectifs spécifiques suivants ont été définis :

Objectif spécifique 1 : Evaluer la corrélation entre les transferts budgétaires de l'Etat et les ressources propres locales mobilisées

Objectif spécifique 2 : Apprécier l'incidence des transferts de l'Etat sur la mobilisation des ressources propres

2. Hypothèses

Respectivement deux hypothèses de recherches sont liées aux deux objectifs spécifiques.

Hypothèse 1 : Il existe une corrélation positive entre les transferts de l'Etat et les ressources propres locales mobilisées

Hypothèse 2 : Les transferts budgétaires de l'Etat influencent significativement les ressources propres locales mobilisées

Section 2 : Revue de littérature et méthodologie de recherche

Dans cette section, nous abordons d'abord les concepts liés au thème, ensuite la revue théorique et empirique avant d'énumérer la méthodologie de l'étude.

Paragraphe 1: Revue de littérature

Il est d'une nécessité impérieuse que nous fassions recours à une documentation d'ordre général et spécifique afin d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixées en choisissant notre thème de recherche.

1. Clarification conceptuelle

Les concepts utilisés dans la présente étude se définissent comme suit :

1.1. Décentralisation

Selon Boko (2008), la décentralisation se définit par le transfert vers les administrations locales, des pouvoirs de décisions relatives à la mobilisation des ressources au niveau local en vue de l'exécution des responsabilités dévolues par le gouvernement central. En principe, toute responsabilité dévolue au niveau local devrait être accompagnée d'un niveau adéquat de ressources. Les chercheurs différencient trois types de décentralisation qui sont la délégation, la déconcentration et la dévolution (Boulenger et al. 2012 ; Oxhorn et al. 2004). Le passage vers un type de décentralisation en particulier requiert de la part de l'État, des aménagements politiques, administratifs et territoriaux dont l'ampleur dépend des relations de pouvoirs existantes entre les élites politiques au pouvoir. C'est une politique de transfert des attributions de l'Etat aux collectivités territoriales ou des institutions publiques pour qu'elles disposent d'un pouvoir juridique et d'une autonomie financière. Ainsi de l'avis de Sawadogo, (2001)la décentralisation est la voie indiquée sinon la voie obligée. Elle permet la réalisation d'une synthèse sociale et offre un cadre approprié pour une bonne gestion et un partage équilibré des pouvoirs et des ressources économiques. Il définit ainsi la décentralisation

comme un processus qui consiste à transférer des fonctions, des pouvoirs et des responsabilités de l'administration centrale à une administration autonome et distincte. A priori la décentralisation est un processus intéressant car, elle répond à plusieurs motivations qui sont souvent portées par des acteurs différents : les Etats eux-mêmes, les populations concernées et leurs représentants, les ONG et les divers types de coopérations.

D'une manière générale, la décentralisation consiste à reconnaître l'existence de personnes morales autres que l'Etat, dotées d'organes propres et de l'autonomie financière.

1.2. Communes

La commune au Bénin est une entité territoriale à laquelle l'Etat central a transféré un certain nombre de compétences. Selon la loi n°97-028 du 15 janvier 1999 portant organisation de l'administration territoriale en République du Bénin, « la commune est une Collectivité territoriale dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière… » afin de permettre à la commune d'assumer pleinement ses prérogatives, notamment celle relative à l'autonomie financière sans laquelle elle ne peut réaliser l'objectif principal de la décentralisation qui est le développement local, le législateur béninois, à travers la loi n° 98-007 portant Régime financier des communes en République du Bénin, a prévu des mécanismes légaux par lesquels les élus locaux peuvent mobiliser et gérer les ressources financières locales. Ainsi conformément a l'article 82 de la loi n°97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en république du Benin : La commune dispose de compétences qui lui sont propres en tant que collectivité territoriale décentralisée. Elle exerce en outre, sous le contrôle de l'autorité de tutelle, d'autres attributions qui relèvent des compétences de l'État. Elle concourt avec l'État et les autres collectivités à l'administration et à l'aménagement du territoire, au développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique ainsi qu'à la protection de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie. L'article 96 stipule qu'elle exerce ses compétences en conformité avec les stratégies sectorielles, les réglementations et normes nationales en vigueur.

1.3. Transferts budgétaires

Ce sont des ressources additionnelles sous forme de subvention ou fond de concours que l'État met à la disposition des communes comme les subventions, dotations. c'est l'ensemble des fonds reçus par la commune de la part de l'Etat les partenaires techniques financiers. Ils sont composés des transferts d'investissements, les transferts de fonctionnements ainsi que les aides des partenaires techniques financiers

1.4. Ressources propres

Les ressources internes ou propres comprennent les ressources fiscales et parafiscales qui proviennent des impôts locaux, des taxes assimilées et des impôts partagés avec l'État, elles sont composées des ressources fiscales (impôts et taxes indirects), ressources de la fiscalité partagée. La commune béninoise dispose actuellement de deux principaux types de ressources : les ressources propres et les ressources externes de financement dominées par les transferts financiers de l'Etat et de ses partenaires (coopération décentralisée, bilatérale et multilatérale...). Les ressources propres représentent une partie des recettes de fonctionnement de la commune. Elles sont constituées de recettes fiscales et de recettes propres. Les recettes fiscales sont constituées d'impôts directs locaux (Taxe Foncière, Taxe Professionnelle…) dont le recouvrement relève de la compétence des structures de l'Etat central. Les recettes propres sont directement recouvrées par les services des collectivités locales (impôts indirects locaux, produits du patrimoine, recettes liées aux prestations et services, taxes administratives).

2. Revue théorique

Une autre théorie importante est celle de Latouche qui recommande que pour que les capacités juridiques et la légitimité des institutions et des acteurs locaux à mettre en œuvre des politiques de développement local, demeurent avec effet, il faut la reconnaissance d'une base financière réelle (comprenant les ressources transférées de façon ouverte récurrente).

Selon Chaminade (1990), il y a trois principes qui dominent le transfert de compétence : Les CL doivent revoir les moyens d'exercer les compétences qui leur sont transférées. C'est ainsi que les transferts de compétences sont accompagnés des ressources nécessaires à l'exercice normal de ces compétences. Les charges correspondantes à l'exercice des compétences transférées font également l'objet d'une compensation.

Pour Chissano (2003), Le transfert de compétence est une exigence de la décentralisation. On estime qu'au niveau des CL, certaines compétences peuvent être mieux gérées qu'au niveau central. Autrement, on assisterait à une baisse de niveau de fourniture des services aux populations. Il est évident que compte tenu du phénomène de résistance aux changement et de l'ampleur des tâches à exécuter, les opérations matérielles de transfert ne peuvent s'opérer que progressivement. Pour Adjaho (2002), la décentralisation consiste en un transfert de pouvoir, de compétence et des ressources financières du niveau central (État) à des organes élus au niveau local (CL). Selon Ousmane (2005, P3) AFRITAC de l'ouest/ACBF l'instrument privilégié de matérialisation de partage de responsabilité entre l'État et les collectivités territoriales est le transfert de compétence et de ressources.

Selon Labie (2002), Les transferts de compétences entre l'État et les collectivités territoriales seraient accompagnés du transfert concomitant par l'État des ressources financières nécessaires à l'exercice normal de ces responsabilités nouvelles. Les ressources financières transférées sont équivalentes aux dépenses effectuées par l'État à la date du transfert de compétence au titre des compétences transférées.

Latouche (2000) dit que l'absence de ressource ou un décalage trop grand entre les ressources attendues et celles qui seront effectivement transférées aura pour effet d'accentuer un peu le désengagement des populations dans la conduite des politiques publiques au niveau local

3. Revue empirique

Afin d'approfondir notre travail, il est nécessaire de rechercher des documents et des travaux qui ont été produits dans le même cadre. Nous nous proposons donc de présenter ici quelques

sources qui ont permis de traiter notre thème. Nos recherches ont commencé à la bibliothèque de la mairie de Sèmè-Podji. Ainsi, plusieurs auteurs ont établi une relation entre la décentralisation et les transferts budgétaires de L'Etat sur les ressources propres.

« Le financement devrait suivre la fonction » est souvent cité comme la règle clé de la décentralisation fiscale. Ceci est important pour deux raisons. Tout d'abord, cela signifie simplement que les gouvernements locaux devraient disposer de ressources suffisantes pour s'acquitter des fonctions qui leur ont été confiées. Dans les cas où des responsabilités sont attribuées aux gouvernements locaux, mais qu'elles ne sont pas affectées de ressources correspondantes, il s'agit d'un « mandat non financé ». En outre, la source du financement des collectivités locales est également importante. Le degré auquel les gouvernements infranationaux sont financés par leurs propres recettes plutôt que par des transferts est susceptible d'affecter la façon dont ils sont responsables envers leurs résidents : « Si les gouvernements infranationaux sont de gros consommateurs, ils doivent, dans l'intérêt de la responsabilité budgétaire et de la responsabilisation, devenir également des contribuables plus importants » (Bird, 2011). La règle selon laquelle « le financement suit la fonction » implique donc aussi de considérer l'équilibre entre les impôts locaux et les transferts centraux dans la composition des revenus des gouvernements locaux.

Hounmenou (2018) a montré que l'investissement communal parait très positivement corrélé avec les ressources propre, la décentralisation approximée par les ressources propres communales constitue à l'instar des transferts de l'Etat et des partenaires un facteur favorable à l'investissement local.

L'argument le plus important en faveur de la décentralisation est qu'elle améliorera la responsabilisation et la réactivité du gouvernement et augmentera ainsi l'efficacité globale du gouvernement. Pour ce faire, elle doit modifier les structures de gouvernance afin d'accroître la voix des citoyens et de renforcer les incitatifs des fonctionnaires afin de fournir des services. Le principal mécanisme d'amélioration de la prestation de services vient du fait que la décentralisation accroîtra la responsabilisation et la réactivité des gouvernements locaux et

améliorera en définitive les services publics (Faguet, 2012). Cet argument est étayé par des études récentes sur l'impact de la décentralisation sur la prestation des services. Ces études mettent l'accent sur ses effets positifs, constatant que les gouvernements locaux décentralisés offrent une qualité et une quantité accrues de services publics.

Channa et Faguet (2016) ont classé ces études en fonction de la solidité des preuves et ont constaté que, même si certaines études montrent des résultats mitigés dans l'ensemble, les études de plus haute qualité montrent les effets les plus positifs de la décentralisation. Martinez et Franck (2015) rapportent des résultats similaires. Selon les auteurs, la décentralisation améliore la prestation des services dans le secteur de l'éducation, mais les résultats sont plus mitigés dans le secteur de la santé, y compris des preuves d'effets négatifs de la décentralisation sur la prestation de services de qualité.

Les transferts de ressources aux collectivités locales sont identifiés parmi les facteurs favorisant leurs investissements. Dans les pays développés et dans ceux en développement, les dépenses en infrastructures publiques sont expliquées par les facteurs comme le niveau de développement du pays, le degré de décentralisation des responsabilités ou des ressources fiscales, le niveau des prix, le déséquilibre entre les recettes et les dépenses et la mesure dans laquelle les transferts corrigent ce déséquilibre (Estache et Sinha, 1995).

Les travaux de Faguet (2004) mettent aussi en évidence au-delà de la décentralisation, l'incidence des transferts. Ils estiment en effet que les investissements en capital humain et en services sociaux changent significativement avec la décentralisation et ces changements sont portés par les plus petites et plus pauvres municipalités qui investissent les ressources transférées dans des projets de hautes priorités (Faguet, 2004). La forme et le système d'allocation des transferts soulèvent toutefois de nombreuses questions (Boadway et Shah, 2007 ; Martinez et Searle, 2007). Pour Smart (2007) et Egger, Koethenbuerger et Smart (2010) notamment, les transferts du centre réduiraient les incitations des collectivités locales à la mobilisation de leurs propres ressources et conduiraient à une certaine indiscipline budgétaire des juridictions locales. Ainsi, au-delà des capacités fiscales et des besoins locaux, les

formules d'allocation des transferts devraient considérer les efforts budgétaires fournis par les gouvernements locaux.

Paragraphe 2. Méthodologie de recherche

Cette section présente dans un premier paragraphe la stratégie empirique d'étude de la relation entre les transferts de l'Etat sur les ressources propres locales mobilisées. Ensuite, celle relative à l'estimation de l'effet des transferts de l'Etat sur les ressources propres locales mobilisées.

1. Stratégie empirique d'étude de la relation entre les transferts de l'Etat et les ressources propres locales

Pour étudier la liaison entre les transferts de l'Etat sur les ressources propres locales mobilisées, nous allons calculer le coefficient de corrélation de Bravais-Person entre les transferts (X) et les ressources propres locales (Y)

En effet, le coefficient de corrélation linéaire noté $\mathbf{r_{xy}}$ est un coefficient paramétrique qui donne la mesure du degré de liaison linéaire entre deux variables quantitatives X et Y normalement distribuée. Il est donné par le rapport entre leur covariance et le produit non nul de leurs écarts – types. Ainsi, il standardise la covariance et la corrige de l'influence des unités de mesure des variables. Formellement, le coefficient de corrélation (r_{xy}) est donné par la formule :

$$r_{xy} = \frac{Cov(X,Y)}{\sigma X\, \sigma Y} = \frac{\sum_i (x_i - \bar{x})(y_i - \bar{y})}{\sqrt{\sum_i (x_i - \bar{x})^2 \sum_i (y_i - \bar{y})^2}}$$

Puisque le travail se fait sur un échantillon, après calcul et avant toute interprétation, le coefficient de corrélation (r_{xy}) doit être soumis à un test de significativité qui permet de vérifier si la corrélation calculée existe bel et bien au sein de la population.
Les hypothèses du test sont :

H0 : ρxy = 0 [*hypothèse d'absence de corrélation*]

H1 : ρxy ≠ 0 [*hypothèse de présence de corrélation*]

Pxyest la corrélation théorique, inconnue au niveau de la population

(***Rxy***) est la corrélation empirique estimée à partir d'informations fournies par l'échantillon.

Sous H0, on démontre que la statistique du test suit une distribution de Student au seuil α [5% sauf indication contraire] et à (n – 2) degrés de liberté. Le test est de la forme :

$\rho_{XY} = \frac{|r_{XY}|}{\sqrt{\frac{1-r_{XY}^2}{n-2}}} >$ tα / 2 (Valeur lue dans la table de student)

Si tcal>tlu alors nous rejetons H0 dans le cas contraire, H1 est rejeté.

Si la valeur calculée est supérieure à la valeur lue dans la table de student, on rejette l'hypothèse nulle au profit de l'hypothèse alternative. Il y a alors présence de corrélation.

2. Stratégie empirique d'estimation de l'effet des transferts sur la mobilisation des ressources propres locales

2.1. Modèle et définition des variables

La présente étude se propose d'estimer l'effet des transferts de l'Etat sur les ressources propres locales. Pour y parvenir la méthodologie adoptée est inspirée des travaux de Hounmenou (2018) sur *l'incidence de la décentralisation sur l'investissement local au Bénin.* Ainsi son modèle se présente comme suit : $\mathbf{ILC = f(RP,T)}$ (1)

Où ILC représente l'investissement local/communal, RP représente les ressources propres et T les transferts de l'Etat. Dans son étude, la variable ressource propres est utilisée comme une variable proxy de la décentralisation.

La fonction f de l'équation (1) se présente sous la forme : $\mathbf{ILC = AK^{\alpha}L^{\beta}}$

Quand on linéarise cette fonction on a :

$\mathbf{ln\,(ILC) = a + \alpha\,ln\,(K) + \beta ln\,(L)}$ Avec ln : le Logarithme népérien et a=ln(A)

Nous utiliserons le modèle pour analyser l'effet des transferts budgétaires de l'Etat sur les ressources propres mobilisées de la commune de Sèmè-Podji. Donc la variable dépendante ressource propre est expliquée par les transferts de l'Etat à la commune et la population.

Ainsi, le modèle se présente comme suit :

$$\mathbf{ln\,(RP) = c + \beta 1\,ln\,(Tr) + \beta 2\,ln\,(POP) + \varepsilon_t}$$

RP : Ressources propres en tant que variables expliquée

TR : les Transferts : c'est l'ensemble des fonds reçus par la Commune de Sèmè-Podji de la part de l'Etat central et des partenaires techniques et financiers. Cette variable est introduite dans le modèle en tant que variable explicative afin d'analyser sa contribution dans les ressources propres locales mobilisées;

POP : la population. Nous introduisons cette variable dans le modèle en tant que variable explicative afin d'analyser son influence pour voir en quoi la démographie contribue dans les ressources propres locales mobilisées;

C : La constante ;

$\beta 1$, : C'est l'élasticité des ressources propres par rapport aux transferts

$\beta 2$: C'est l'élasticité des ressources propres par rapport la population active ;

ε_t : Le terme d'erreur.

3. Méthode d'estimation

3.1. Test de stationnarité et de Cointégration

Avant le traitement d'une série chronologique, il convient d'en étudier les caractéristiques stochastiques. Si les caractéristiques (espérance et variance) se modifient dans le temps, la série chronologique est considérée comme non stationnaire. Dans le cas d'un processus stochastique invariant, la série est alors stationnaire. La stationnarité des séries est une hypothèse fondamentale dans l'application des MCO. En effet cette condition assure la convergence des estimateurs. En présence de la non-stationnarité des séries, l'une des méthodes adéquates pour les estimations est le modèle à correction d'erreur qui est étroitement lié à la notion de cointégration. Le MCE et la cointégration fournissent à la modélisation dynamique des bases théoriques solides et permettent de dégager de façon cohérente des propriétés de long terme des séries temporelles.

3.2. Test de stationnarité de Dickey Fuller Augmented (ADF)

Une série chronologique est stationnaire si son espérance mathématique et sa variance restent inchangés dans le temps. En d'autres termes la série stationnaire ne comporte ni saisonnalité, ni tendance. Dickey et Fuller (1979 ; 1981) ont mis au point un test permettant non seulement de détecter l'existence d'une tendance mais aussi de déterminer la bonne manière de stationnariser une série. Le test de racine unitaire indique l'ordre d'intégration des séries. Il en découle qu'une série est intégré d'ordre1 s'il convient de la différencier une fois avant de la rendre stationnaire. Il est important de préciser que le choix porté sur le Dickey Fuller Augmenté se justifie par le fait qu'il tient compte du nombre de retard. C'est le test qui tient compte de l'hypothèse qu'il n'y a aucune raison pour qu'à priori ; l'erreur soit corrélée. Mais les deux tests se font de la même manière, seules les tables statistiques diffèrent.

3.3. Cointégration et modèle à correction d'erreur

L'idée qu'une relation d'équilibre de long terme puisse être définie entre variable pourtant individuellement non stationnaire est à la base de la théorie de la Co intégration.

La théorie de la cointégration permet d'étudier des séries non stationnaires mais dont une combinaison linéaire est stationnaire. Elle permet ainsi de spécifier des relations stables à long terme tout en analysant conjointement la dynamique de court terme des variables considérées.

Cette théorie est souvent utilisée en macroéconomie pour tester diverses hypothèses de parité du pouvoir d'achat, pour formuler des modèles de demande de monnaie [Johansen et Jusenus (1990) ; Hendry (1995) ; Mac-Donald et Taylor (1993)] ou pour examiner des relations entre taux de change de divers pays (Bollerstev ; 1994)

3.4. Définition de la cointégration

On appelle variable cointégrée Xt, Yt une combinaison linéaire de variables intégrées du même ordre d telle que $\mathrm{Zt} = \mathrm{aXt} + \beta\mathrm{Yt}$ soit intégrée d'ordre (d-b) 0<b<d. On notera $Z \rightarrow I\,(d-b)$; (a, β) s'appelle le vecteur cointégrant. Si d=b-1 on aura $Z \rightarrow I(0)$ et $I(0)$ signifie intégrée d'ordre zéro (0) stationnaire. Cette définition de la cointégration pour deux variables se généralise à un nombre quelconque de série mais le vecteur cointégrant n'est plus unique. Pour réaliser la méthode MCE il faut au préalable procéder au test de cointégration des séries non stationnaires.

3.5. Test de cointégration

La présence d'une relation d'équilibre entre les variables est formellement tester à l'aide de procédure statistique, dont les plus utilisées sont celles d'Engle et Guanger(1987) et de Johansen (1988). Une condition nécessaire d'utilisation de test d'Engle et Guanger est que toutes les variables doivent être du même ordre d'intégration. Puisque toutes nos variables ne sont pas intégrées du même ordre, le test de Johansen sera privilégié. Ce dernier propose des estimateurs de maximum de vraisemblance pour tester la cointégration des séries. Il effectue un test de rang de cointégration. Ce test peut être utilisé dans tous les cas de figure (même ordre d'intégration des séries ou ordre d'intégration différente). Le test est le suivant :

H0 : non cointégration

H1 : cointégration

On compare le ratio de vraisemblance à la valeur critique. Si le rang de cointégration est égal à zéro, on rejette l'hypothèse de cointégration. Si le rang de cointégration est supérieur ou égal à 1 on accepte l'hypothèse de cointégration.

3.6. Test de normalité de Jarque Bera

Il est utile de vérifier dans un travail de recherche, la normalité des erreurs surtout pour le calcul des intervalles de confiance et aussi pour effectuer les tests de student sur les paramètres. Le test de JarqueBera (1984) fondé sur la notion de skewness (asymétrie) et de Kurtois (aplatissement), permet de vérifier la normalité d'une distribution statistique.

3.7. Test de significativité

Les variables explicatives retenues dans le cadre de l'étude peuvent être, non significative dans l'explication de la variable dépendante du modèle. Ainsi à parti du modèle de long terme estimé par les MCO la significativité de chacune des variables explicatives est déterminée par la lecture des probabilités critiques qui doivent être inférieur à 5% ou les t-statistic qui doivent être (en valeur absolue) supérieurs à 1.96. Quant à la significativité globale du modèle, elle est déterminée à travers la valeur prob (F-statistic) qui doit être inférieure à 5%.

3.8. Test d'autocorrélation

Pour vérifier si les erreurs sont auto-corrélées ou non, nous avons réalisé le test de Breusch-Godfrey. La statistique de Breusch-Godfrey, donnée BG : nR^2 : suit un Khi-deux à p degré de liberté, avec :

P : le nombre de retard des résidus

N : nombre d'observations

R^2 : coefficient de détermination

L'hypothèse de non corrélation des erreurs est acceptée si la probabilité est supérieur à 5% ou si nR^2< Khi-deux lu.

3.9. Test d'homoscédasticité de White

Le test d'homoscédasticité est utile dans la mesure où il permet de détecter et de corriger l'hétéroscédasticité des erreurs.

Plusieurs tests de White est fondé sur une relation significative entre le carré au sein d'une équation de régression. Le modèle est homoscédastique si la probabilité est supérieure à 5% et il est dit hétéroscédastique si la probabilité est inférieure à 5%.

Pour résumer la procédure :

- Si toutes les variables sont stationnaires, nous allons appliquer les MCO à niveau ;
- Si toutes les variables sont intégrées au même ordre (de préférence d'ordre 1), on va faire le test de cointégration de Johansen pour savoir s'il faut faire un MCE, un VAR ou un VEC ;
- Si certaines variables sont stationnaires et d'autres intégrées à l'ordre 1 ou 2, on va appliquer l'approche de Engel Granger. Cette procédure consiste à estimer dans un premier temps un modèle à partir des variables non stationnaires, ensuite récupérer le résidu de ce modèle sous forme de variable. Ce résidu sera ensuite soumis à un test de stationnarité en niveau (test d'ADF). Si cette variable encore appelée force de rappel du modèle à correction d'erreur est stationnaire en niveau, alors les variables sont cointégrées et ainsi, nous pouvons aisément estimer un modèle à correction d'erreur pour les prévisions de court terme. Dans le cas contraire, les variables ne sont pas cointégrées et l'analyse s'arrête.

2.10. Les limites

Nous relevons comme limite fondamentale dans cette étude, l'insuffisance des données pouvant nous permettre de faire l'analyse économétrique, principalement la méthode des Moindres Carrés Ordinaires qui exige le respect d'un certain nombre d'hypothèses.

Le Bénin comme tout pays de l'Afrique de l'Ouest a adopté la décentralisation du pouvoir central en 2003. Ce qui lui fait aujourd'hui dix (17) ans d'exercice de cette dernière. Ce qui ne nous permet aussi pas de respecter l'hypothèse des MCO qui exige trente (30) observations.

Mais nous avons jugé d'aller avec cette méthode d'analyse pour des raisons surtout pédagogique

3.11. Source de données

Les données utilisées dans le cadre de notre étude sont des données secondaires annuelles centralisées dans la base de données de la Commission Nationale des Finances Locales (CONAFIL). Il s'agit ainsi des séries chronologiques couvrant la période 2003-2018, soit 16 observations.

CHAPITRE III : PRESENTATION, ANALYSE DES RESULTATS ET SUGESTIONS

Ce chapitre sera consacré d'une part à la présentation des résultats issus de nos observations et enquêtes et d'autre part aux recommandations par rapport aux insuffisances relevées dans le domaine.

Section 1 : Présentation et analyse des résultats

Dans cette section il sera question de montrer l'évolution de quelques variables entrant dans le cadre de notre étude.

1.1. Analyse descriptive des montants des recettes

Le tableau 3 présente la description des recettes. Il ressort de ce tableau que le montant moyen des recettes propres sur la période de 2003 à 2018 est de 837935,824 et un écart-type de 283139,262 milliers de francs CFA avec des montants extrêmes de 306851,34 et 1137119,8. Le montant moyen des recettes fiscales était de 393757,998 et un écart-type de 108339,294 millier de francs CFA contre un montant moyen de 444177,826 et un écart-type de 207052,856 millier de francs CFA pour les recettes non fiscales. Quant aux montants moyens des transferts de l'Etat, le montant moyen courant la 2003 à 2018 s'élevait à 366723,570 et un écart-type de 214796,336 milliers de francs CFA avec des valeurs extrêmes de 53727,836 et 703529,777. Le montant moyen des transferts de fonctionnement s'élevait à 24217,419 et un écart-type de 15 330,43 milliers de francs CFA contre un montant de 304 49,912 et un écart-type de 237794,385.

Tableau 3: Description des montants des recettes propres et des transferts de l'Etat

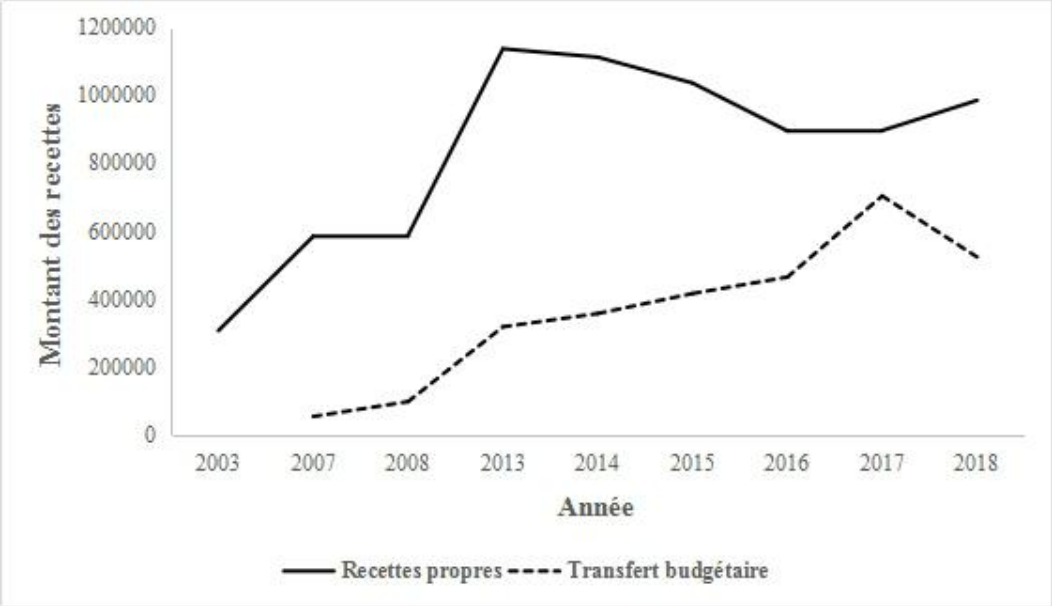
Recettes (En millier de FCFA)	**Moyenne**	Ecart-type	**Minimum**	**Maximum**
Recettes propres	837935,82	283139,26	306851,34	1137119,8
Recettes fiscales	393758	108339,29	151290,8	525275,09
Recettes non fiscales	444177,83	207052,86	155560,54	730947,52
Transferts de l'Etat	366723,57	214796,34	53727,836	703529,78
Transferts de fonctionnement	24217,419	15330,43	7242,786	53367,836
Transferts d'investissement	304449,91	237794,39	360	674531,74

Source : Auteurs, 2020

1.2. Evolution des recettes propres et des transferts de l'Etat

La figure 1 présente l'évolution des recettes propres et des transferts de l'Etat de 2003 à 2018. En effet, ce graphique montre que de 2003 à 2013 les recettes propres ont connu une croissance remarquable, allant de 300 000 millier de FCFA environ à 1100000 millier de FCFA environ. On constate après cette période de croissance une diminution des recettes propres de 2013 à 2017 avant de connaitre à nouveau une croissance de 2017 à 2018. Cependant, Les transferts budgétaires ont connu une croissance continue de 2007 à 2017 soit d'environ plus de 53 000 millier de FCFA à environ plus de 700 000 millier de FCFA. Le montant des transferts de l'Etat a baissé en 2018. Il y a lieu de noter que la période de forte croissance des recettes propres constatée correspond à la période de 2003 à 2013 et est également une période caractéristique de la croissance des transferts budgétaire. Ce graphique montre que globalement le montant des transferts budgétaires de l'Etat et des ressources propres dans la commune de Sèmè-Podji de 2003 à 2018 évolution dans le même sens.

Figure 3: Analyse de l'évolution des transferts budgétaires et des ressources propres dans la commune de Sèmè-Podji.



Source : Auteurs, 2020

1.3. Corrélation entre les recettes propres et les transferts de l'Etat

Le coefficient de corrélation entre les recettes propres et les transferts de l'Etat égal à 0,58 (avec une probabilité de significativité égale à 0,13). Ainsi, il y a un lien positif mais non significatif au seuil de 5% entre les montants des recettes propres et les transferts de l'Etat.

Tableau 4 : Test de corrélation entre les recettes propres et les transferts de l'Etat

Variables	Recette propres	Transfert de l'Etat
Recette propres	1	0,58 (0,13)
Transfert de l'Etat	0,58 (0,13)	1

Source : auteurs, 2020

1.4. Résultats d'estimation du modèle

1.4.1. Analyse d'intégration des séries

Les résultats du test d'ADF sont présentés dans le tableau 5. Les résultats montrent que les variables sont intégrées de différent ordre. La variable « Transfert (ln_Tr) » est stationnaire en niveau, donc intégrée d'ordre zéro (0) de même que la variable dépendante « Recettes Propres ». Les variables « Population active » est intégrée d'ordre deux (2). De façon générale, les résultats soupçonnent une absence de cointégration et il est donc évident que nous vérifions cet état de chose à partir des tests pertinents.

Tableau 5: Résultats du test Augmented Dickey-Fuller (ADF)

Variables	Stationnarité des variables	
	T-ADF	Niveau d'intégration
LN_Tr	-4.940	I(0)
Ln_RP	-3.441	I(0)
LN_POP	-4.881	I(2)

Source : Auteurs, 2020

Hormis les études qui ont employé d'autres modèles, la plupart des auteurs que nous avons cités, dans la revue de littérature ont considéré une approche de cointégration, avant d'estimer le Modèle à Correction d'Erreur (MCE). En fait, selon Engel et Granger (1987), la présence d'une relation de cointégration implique l'existence d'un MCE. C'est-à-dire que si nous utilisons un MCE, nous avons nécessairement une combinaison linéaire, de variables intégrées d'ordre 1 (I(1)), qui est stationnaire (I(0)), autour d'une moyenne nulle (Engle and Granger, 1987). Comme développé plus haut, Le test de cointégration d'Engle et Granger (1987) s'effectue en considérant le test augmenté de Dickey-Fuller sur le résidu (zt) provenant de la régression d'équilibre long terme. Ce n'est qu'une fois que les résultats de ce test sont validés, que nous présenterons les résultats des estimations du MCE.

1.4.2. Relations de long terme

Les résultats des régressions des relations à long terme entre les ressources propres de la mairie de Sèmè-Podji et les variables d'intérêt sont consignés dans le Tableau 6. Dans ce tableau, nous observons que les deux variables sont significatives. La significativité de la variable « Transfert » implique qu'une augmentation des transferts de 1% entraine une incidence positive de 0,016% sur les ressources propres de la mairie de Sèmè-Podji au seuil de 5%. De même, une croissance de la population de Sèmè-Podji de 1% engendre une incidence positive de 0,165% sur les ressources propres de la mairie de Sèmè-Podji au seuil de 5%.

Le coefficient de détermination R^2 de la régression présente une valeur apparemment forte et proche de 1 ($R^2 = 0.81$). De plus, le test de significativité globale du modèle à partir de la probabilité de la statistique de Fisher (Prob(F-statistic) = 0.05) révèle une significativité globale des variables du modèle au seuil de 5%. Le test d'autocorrélation de BREUSCH-GODFREY montre une absence d'autocorrélation d'ordre 2 des erreurs ; le test d'hétéroscédasticité de WHITE révèle que les erreurs sont homoscédastiques ; le test de normalité de JARQUE-BERA indique que la distribution est normale ; le test de RAMSEY

signale que le modèle est bien spécifié et ne souffre pas d'omission de variables pertinentes et enfin, le test de stabilité confirme la stabilité du modèle.

Tableau 6: Estimation de la relation de long terme

Variable	Coefficient	Std. Error	Prob.
C	8.246679	2.633667	0.0341*
LN_Tr	0.016554	0.067693	0.0178*
LN_POP	0.165927	0.157498	0.0341*
R-squared	0.807385		
Adjusted R-squared	0.74318		
S.E. of regression	0.229333		
Sum squared resid	0.210375		
Log likelihood	4.131951		
F-statistic	6.011896		
Prob(F-statistic)	0.051216		

Source : Auteurs, 2020

1.4.3. Analyse de la cointégration

Dans la deuxième étape de notre analyse, le test de cointégration linéaire d'Engle et Granger (1897) a été réalisé, en comparant la statistique du paramètre estimé de ρ dans l'équation du test de stationnarité effectué sur le résidu issu de la régression de long terme à la valeur critique de Mac Kinnon (2010). Les résultats de ce test présentés en annexe indiquent que les résidus de $zt{-}1$ ne sont pas stationnaires en niveau. Puisque l'hypothèse nulle d'absence de cointégration ($\rho = 0$) a été acceptée au seuil de 5%, le processus d'analyse s'arrête.

1.4.4 Validation des hypothèses

Eu au égard aux résultats l'hypothèse 1 selon laquelle « les transferts budgétaires de l'Etat sont positivement et significativement corrélés avec les ressources propres » est invalidée bien car le lien entre les transferts budgétaires de l'Etat est seulement positivement (0,58) mais non significatif au seuil de risque de 5%. Quant à l'hypothèse 2 selon laquelle «Les transferts

budgétaires de l'Etat influencent significativement les ressources propres locales mobilisées» aussi est confirmée car les transferts d'investissement on une incidence positive sur les ressources propres d'après le modèle à long terme.

Section 2 : Discussion des résultats et suggestion

Paragraphe 1 : Discussion

Il en ressort que les recettes propres de la commune de Sème-Podji ne sont pas significativement liées aux transferts de l'Etat. Cette non-significativité de la corrélation devrait cependant être interprétée avec caution car elle pourrait liée à la taille d'échantillon assez faible et ne devrait pas être interpréter comme une indépendance absolue. En effet, le signe positif de la corrélation pourrait être révélatrice de l'importance des transferts de fonctionnement qui devraient encourager et soutenir les activités sur le terrain comme la collectes des recettes. Aussi les transferts d'investissement pourraient élargir l'assiette fiscales de la commune de part les biens commerciaux qu'ils auraient servit à construire. Ainsi, nous formulons à l'endroit de la collectivité générale de continuer à mettre à la disposition des collectivités locales les ressources notamment les transferts d'investissement tout en assurant leur suivi et aussi de les renforcer dans les stratégies de mobilisation des ressources propres. Cependant, nos résultats remettent en cause la théorie de certains auteurs (Smart, 2007 ; Egger, et al., 2010) selon qui les transferts du centre réduiraient les incitations des collectivités locales à la mobilisation de leurs propres ressources et conduiraient à une certaine indiscipline budgétaire des juridictions locales.

Paragraphe 2 : Suggestions

Afin d'estimer efficacement les montants des recettes propres locales, il serait important de disposer des variables informant sur les efforts de collectes de ces recettes et les contraintes liées à ces activité. Notre étude a été confrontée à la quantité et à la qualité des données. Cela nous insiste à formuler une suggestion à l'endroit des collectivités locales qui devraient disposer d'une unité compétente pour la gestion des données. Cette aura pour mission

spécifique d'enregistrer toutes les opérations et activités au sein des collectivités locales afin de disposer d'une quantité promouvant ainsi les statistiques efficaces pour la prise de décision de décision optimale.

CONCLUSION

CONCLUSION

Les transferts budgétaires de l'Etat constituent un grand part dans le budget communal et agissent d'une façon ou d'une autre sur les ressources propres locales mobilisées. L'objectif de cette étude est d'étudier l'effet des transferts budgétaires de l'Etat sur les ressources propres locales mobilisées. Elle vise plus spécifiquement à analyser la corrélation entre les transferts budgétaires de l'Etat et les ressources propres locales mobilisées d'une part et d'autre part à analyser l'incidence des transferts de l'Etat sur les ressources propres locales mobilisées. Le test de corrélation à montrer qu'il existe une corrélation positive entre les transferts budgétaires de l'Etat et les ressources propres locales mobilisées. Par ailleurs, les résultats de l'estimation du modèle économétrique sur la série chronologique à montrer que les transferts budgétaires de l'Etat influencent significativement et positivement les ressources propres locales mobilisées. Toutefois il faut noter que les résultats se sont basés sur des données relativement peu, ce qui pourrait affecter nos résultats.

Références

Adjaho, R. (2002). *Décentralisation au Bénin, en Afrique et ailleurs dans le monde:éfat sommaire et enjeux*.

Boko, H. S. (2008). Un aperçu sur la décentralisation fiscale et les Finances locales en Afrique francophone. In *Wake Forest University, Winston-Salem, NC, USA, Session II du Forum d'Action pour la Gouvernance Locale en Afrique Francophone*.

Boulenger, S., Gauthier, I., & Vaillancourt, F. (2012). *Déconcentration, délégation et dévolution : avantages, inconvénients et mise en place* (No. 2012s-22). CIRANO.

Chaminade, A. (1990). *La Pratique des institutions locales : institutions communale, départementale, régionale, établissements publics de coopération, contrôle de l'Etat, transfert de compétences*. Litec.

Channa, A., & Faguet, J. P. (2016). *Decentralization of health and education in developing vountries : a quality-adjusted review of the empirical literature. The World Bank Research Observe,31(2), 199-241*

Egger, P., Koethenbuerger, M., & Smart, M. (2010). Do fiscal transfers alleviate business tax competition? Evidence from Germany. *Journal of Public Economics*, *94*(3-4), 235-246.

Estache A., and Sinha S., (1995). *« Does Decentralization Increase Spending on Public Infrastructure? »* World Bank Policy ResearchWorking Paper No. 1457

Faguet, J. P. (2004). Does decentralization increase government responsiveness to local need : Evidence from Bolivia. Journal of public economics , 88(3-4), 867-893.

Faguet, J. P. (2012). *Decentralization and popular democracy: Governance from below in Bolivia*. University of Michigan Press.

Frank, J., and Martinez-Vazquez, J. "Investing in health infrastructure: how decentralization matters BERNARD DAFFLON AND FRANçOISVAILLANCOURT." *Decentralization and Infrastructure in the Global Economy*. Routledge, 2015. 253-282.

HOUNMENOU, B. G. (2018). *Incidence de la décentralisation sur l'investissement local au Bénin.* Revue des Etudes Multidisciplinaires en Sciences Economiques et Sociales, 3(2)

Labié F., *Finances publiques : les finances des collectivités territoriales*, Paris, CNFPT, 2001, 295 p

LATOUCHE, D. (2000*). Le rôle et les responsabilités du gouvernement central dans le développement des économies locales et la marche vers une économie durable. Villes et développement, Groupe interuniversitaire de Montréal = Urbanization and Developpement , Montreal Interuniversity Group = Ciudad y Desarrollo , Grupo Interuniversitario de Montréal.*

Martinez-Vazquez, J., and Bob S., eds. *Fiscal equalization: Challenges in the design of intergovernmental transfers*. Springer Science & Business Media, 2007.

Oxhorn, P., Tulchin, J. S., &Selee, A. (Eds.). (2004). *Decentralization, democratic governance, and civil society in comparative perspective: Africa, Asia, and Latin America*. Woodrow Wilson Center Press.

Sawadogo, R. A., &Ouedraouo, K. D. (2001). *L'état africain face à la décentralisation : la chaussure sur la tête*. KARTHALA Editions.

Shah, Anwar, and Robin Boadway, eds. *Intergovernmental fiscal transfers: principles and practice*. The World Bank, 2006.

Smart, M. (2007). The incentive effects of grants. *Intergovernmental Fiscal Transfers, Washington: Banco Mundial*, 203-223.

Syll, O. (2005). LES ÉCHANGES ENTRE COLLECTIVITÉS DÉCENTRALISÉES D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE ET DE L'UNION EUROPÉENNE: UNE RÉUSSITE SI LA CONDITION DE LA RÉCIPROCITÉ EST RESPECTÉE. *Université de Franche-Comté, Besançon, UFR Sciences du langage, de l'Homme et de la Société*.

Weinsou, C. G. (2006). Le financement du développement : Le cas de la commune de POBE au Bénin. *SNV, Porto Novo*.

ANNEXES

Null Hypothesis: LN_POP has a unit root
Exogenous: Constant
Lag Length: 1 (Automatic - based on SIC, maxlag=1)

		t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic		-2.890524	0.0939
Test criticalvalues:	1% level	-4.803492	
	5% level	-3.403313	
	10% level	-2.841819	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.
Warning: Probabilities and critical values calculated for 20 observations
and may not be accurate for a sample size of 7

Null Hypothesis: D(LN_POP,2) has a unit root
Exogenous: Constant
Lag Length: 0 (Automatic - based on SIC, maxlag=1)

		t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic		-4.881275	0.0125
Test criticalvalues:	1% level	-5.119808	
	5% level	-3.519595	
	10% level	-2.898418	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.
Warning: Probabilities and critical values calculated for 20 observations
and may not be accurate for a sample size of 6

Null Hypothesis: LN_RP has a unit root
Exogenous: Constant
Lag Length: 0 (Automatic - based on SIC, maxlag=1)

		t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic		-3.441158	0.0427
Test criticalvalues:	1% level	-4.582648	
	5% level	-3.320969	
	10% level	-2.801384	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.
Warning: Probabilities and critical values calculated for 20 observations
and may not be accurate for a sample size of 8

Null Hypothesis: D(LN_RP) has a unit root
Exogenous: Constant
Lag Length: 0 (Automatic - based on SIC, maxlag=1)

		t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic		-3.204852	0.0638
Test criticalvalues:	1% level	-4.803492	
	5% level	-3.403313	
	10% level	-2.841819	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.
Warning: Probabilities and critical values calculated for 20 observations
and may not be accurate for a sample size of 7

Null Hypothesis: LN_Tr has a unit root
Exogenous: Constant
Lag Length: 0 (Automatic - based on SIC, maxlag=1)

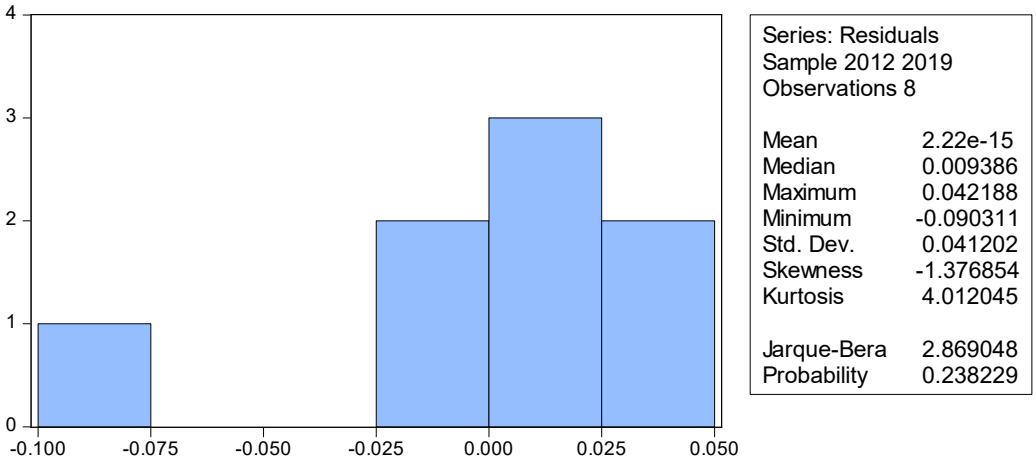
		t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic		-4.940569	0.0301
Test criticalvalues:	1% level	-4.582648	
	5% level	-3.320969	
	10% level	-2.801384	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.
Warning: Probabilities and critical values calculated for 20 observations
and may not be accurate for a sample size of 8

DependentVariable: LN_RP
Method: Least Squares
Date: 12/22/20 Time: 12:39
Sample: 2003 2018
Includedobservations: 9

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
C	8.246679	2.633667	3.131254	0.0341
LN_Tr	0.016554	0.067693	0.244551	0.0178
LN_POP	0.165927	0.157498	1.053516	0.0341

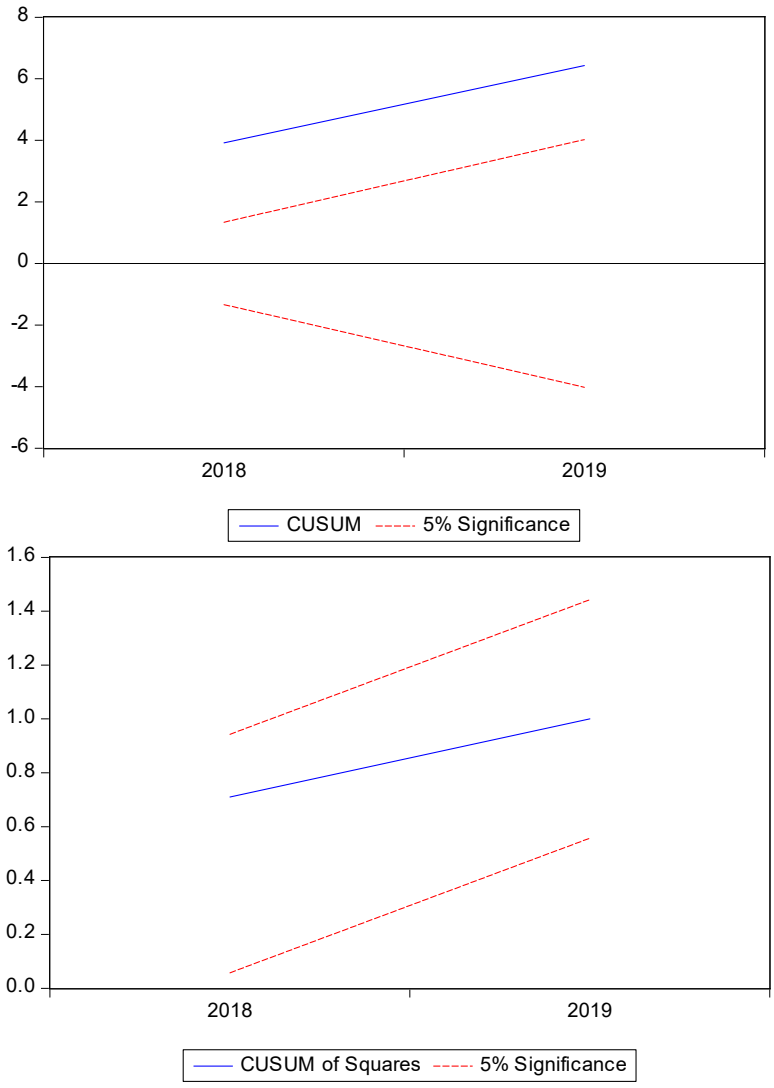
R-squared	0.807385	Mean dependent var	13.56946
Adjusted R-squared	0. 743118	S.D. dependent var	0.429408
S.E. of regression	0.229333	Akaike info criterion	0.192900
Sumsquaredresid	0.210375	Schwarz criterion	0.302469
Log likelihood	4.131951	Hannan-Quinn criter.	-0.043550
F-statistic	6.011896	Durbin-Watson stat	2.073227
Prob(F-statistic)	0.055216		
Prob(F-statistic)	0.040944		



Heteroskedasticity Test: Breusch-Pagan-Godfrey

F-statistic	0.213892	Prob. F(5,2)	0.9283
Obs*R-squared	2.787361	Prob. Chi-Square(5)	0.7327
Scaledexplained SS	0.262364	Prob. Chi-Square(5)	0.9983

Ramsey RESET Test
Equation: UNTITLED
Specification: D(LN_RP) C D(LN_TI) D(LN_POP) D(LN_FADEC) D(LN_BAC) RESIDU
Omitted Variables: Squares of fitted values



Tables des matières

AVERTISSEMENT..... ii

DEDICACE..... iii

DEDICACE 2..... iv

REMERCIEMENT..... v

LISTE DES SIGLES..... vi

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES..... viii

Liste des tableaux..... viii

Liste des figures..... viii

SOMMAIRE..... ix

RESUME..... x

ABSTRACT..... x

INTRODUCTION GENERALE..... 1

CHAPITRE I : CADRE INSTITUTIONNEL DE L'ETUDE..... 4

Section 1 : Présentation de la commune de Sèmè-Podji..... 5

Paragraphe 1 : Cadre institutionnel..... 5

1.1. Historique..... 5

1.2. Localisation..... 7

1.3. Mission de la Mairie de Sèmè-Podji..... 8

1.4. L'objectif de la Mairie de Sèmè-Podji.....8

2. Les ressources de la mairie de Sèmè-Podji.....10

Paragraphe 2 : Personnel et structure organisationnelle de la mairie de seme-podji.....13

3. Les divers services.....14

Section 2 : Observation du stage.....16

Paragraphe 1 : Bilan de stage.....16

1.1. Déroulement du stage.....16

1.2. Difficultés rencontrées.....17

Paragraphe 2 : Inventaire des atouts et problèmes.....18

2.1. Les atouts.....18

2.2. Les problèmes.....18

Chapitre 2 : Cadre théorique et méthodologique de l'étude.....20

Section 1 : Problématique objectifs et hypothèses.....20

Paragraphe 1 : Problématique.....20

Paragraphe 2 : Objectifs et hypothèses de l'étude.....22

1. Objectifs de recherche.....22

2. Hypothèses.....22

Section 2 : Revue de littérature et méthodologie de recherche.....23

Paragraphe 1: Revue de littérature.....23

1. Clarification conceptuelle.....23

3. Revue empirique.....26

Paragraphe 2. Méthodologie de recherche.....29

2. Stratégie empirique d'estimation de l'effet des transferts sur la mobilisation des ressources propres locales..... 30

2.1. Modèle et définition des variables..... 30

2.10. Les limites.....36

3.11. Source de données.....36

CHAPITRE III : PRESENTATION, ANALYSE DES RESULTATS ET SUGESTIONS.....37

Section 1 : Présentation et analyse des résultats..... 38

1.1. Analyse descriptive des montants des recettes..... 38

1.2. Evolution des recettes propres et des transferts de l'Etat..... 39

1.3. Corrélation entre les recettes propres et les transferts de l'Etat.....40

1.4. Résultats d'estimation du modèle..... 40

1.4.1. Analyse d'intégration des séries..... 40

1.4.2. Relations de long terme..... 41

1.4.3. Analyse de la cointégration.....42

1.4.4 Validation des hypothèses.....42

Section 2 : Discussion des résultats et suggestion..... 43

CONCLUSION.....45

Références.....47

ANNEXES.....50

Tables des matières.....54